

**30**

**ENGAGEMENTS  
POUR LA LOIRE**



**La Loire dans l'agenda partagé  
des Communes  
et de Nantes Métropole**

—  
Conférence des maires du 07/07/2017

Document de travail

Le 15 décembre 2015, suite au grand débat « Nantes, la Loire et Nous », les élus de la Métropole ont pris 30 engagements pour la Loire à faire vivre avec les habitants, les communes et les acteurs.

Le premier rapport de la Conférence Permanente Loire a été présenté le 17 janvier 2017 devant près de 200 personnes lors d'une séance publique, démontrant tout l'intérêt porté par les habitants et les acteurs de la métropole au devenir de la Loire.

Dans ce premier rapport, la Conférence Permanente Loire a décidé de revenir sur le travail effectué et a fait part de recommandations sur le suivi des engagements. Il y est notamment proposé des enrichissements dans les mises en œuvre de certains engagements. Comme convenu et annoncé aux membres de la Conférence Permanente Loire, Nantes Métropole a analysé et intégré des réponses accessibles sur le site [www.NanteslaLoireetnous.fr](http://www.NanteslaLoireetnous.fr).

Cette première année de travail a été riche et démontre que la nouvelle forme de gouvernance ouverte et participative, qui part du débat et va jusque dans les actions, enrichit et accélère l'ambition que nous avons partagée.

L'ambition de réconcilier la métropole et son fleuve n'a cessé de se déployer depuis le débat et l'adoption des engagements.

L'agenda métropolitain 2017 en témoigne par la densité des décisions importantes déjà prises ou à prendre :

- le dialogue compétitif Petite Hollande - Bords de Loire et la cohérence des projets urbains en bord de Loire ;
- les décisions prises et les études en cours concernant le pont Anne de Bretagne et les franchissements de Loire, dans la perspective de la révision du Plan de Déplacements Urbains ;
- le développement et la gestion des occupations et des usages de la Loire en lien avec le développement des filières de transport fluvial de marchandises, des filières nautiques et hydroléonaires ;
- la poursuite du dialogue citoyen avec la réalisation de démarches et d'inventaires participatifs ;
- le lancement de la réflexion du futur dispositif « connaissances de la Loire » ;
- la poursuite des actions d'amélioration de la qualité de l'eau et la mise à l'agenda du Groupement d'Intérêt Public Loire Estuaire de l'étude Loire Aval.

C'est enfin une somme de petits et grands projets dans chacune des thématiques issues du débat. Un tableau synoptique\* de suivi des engagements et des recommandations est consultable sur le site des 30 engagements.

L'ensemble reflète la richesse et la diversité des 30 engagements à court, moyen et long termes déjà en cours, votés par les élus de la Métropole, ainsi que l'importance des attentes en terme de participation.

Mettre en œuvre ces 30 engagements permet à la Loire de reprendre toute sa place dans la Cité, une Loire naturelle et urbaine, animée ou à contempler, un fleuve qui entretient sa vocation portuaire et maritime tout en proposant de nouvelles activités nautiques, de nouveaux usages pour ses bords de Loire, source de plaisir, de promenade, de loisirs, d'activités économiques tout en préservant son environnement. Nantes Métropole renoue avec son fleuve originel pour construire son futur.

## **1- La cohérence des projets en bord de Loire**

### **Projet Petite Hollande - Bords de Loire**

C'est un projet emblématique de la centralité métropolitaine et la concrétisation des points n°26 et 27 des « 30 engagements pour la Loire ».

Sur ce secteur, il s'agit de penser un trait d'union long de 4 km en bord du fleuve entre la gare et le jardin extraordinaire de l'Arbre au Héron. Ceci concerne des sites majeurs pour la métropole : le canal Saint-Félix, le site actuel de l'Hôtel Dieu, la place de la Petite-Hollande et le quai de la Fosse. La consultation internationale permettra de retenir, fin 2017, l'équipe avec laquelle construire le projet.

Il s'agit aussi de faire un lien entre les grands projets urbains qui composent une nouvelle centralité métropolitaine : Pirmil-les-Isles au sud de la Loire, l'île de Nantes, le centre-ville nantais et le Bas-Chantenay au nord.

Pour bien appréhender la dimension fluviale, les quatre équipes en lice ont découvert le bras de la Madeleine lors d'une navigation commentée par des membres de la Conférence Permanente Loire. Un atelier citoyen a été missionné pour apporter ses attentes sur l'évolution du secteur et donner un avis sur les offres des 4 équipes du dialogue compétitif. Deux membres de la Conférence Permanente Loire participent à la commission consultative d'analyse et de proposition associée à la désignation du lauréat.

### **Une organisation des services qui s'adapte à la montée en puissance**

De nombreux projets de la centralité montent en puissance. La mise en place d'une organisation adaptée des services de la métropole se traduit par une mission dédiée à la stratégie de la centralité métropolitaine. Sur le volet Loire, elle s'articule fortement avec la mission Loire créée l'an passé.

Cette montée en puissance se traduit également dans l'actualisation des plans d'action des services pour chacune des nombreuses politiques publiques concernées.

### **Une Orientation d'Aménagement et de Programmation Loire, pour une vision métropolitaine intégrée de l'aval à l'amont.**

Parce que les enjeux de développement autour de la Loire dépassent très largement la centralité, une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Loire est intégrée dans la révision du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUm).

En cours d'élaboration, celle-ci identifie, de Mauves-sur-Loire jusqu'au Pellerin, les secteurs de projets – urbains, environnementaux, patrimoniaux, paysagers - en bord de Loire et traduit les objectifs issus du débat en termes de compatibilité des projets futurs. Pas moins de 120 personnes, citoyens et acteurs du débat Loire, ont échangé sur ce projet innovant à l'occasion d'un atelier citoyen PLUm le 22 mars dernier.

## 2- Mobilités et franchissements

Au fil des études et des décisions structurantes, les engagements en matière de franchissement prennent forme et s'organisent.

**Doublement / élargissement du pont Anne de Bretagne** : les analyses conduites depuis le débat permettront, en lien avec le projet des bords de Loire, de statuer d'ici la fin de l'année 2017 sur le type d'ouvrage à construire pour accueillir transports collectifs, circulation automobile et les modes doux.

**Les solutions plus lointaines** envisagées au moment du débat (tunnel, ...) seront à réanalyser à l'issue de l'étude de franchissement aval, lancée depuis par la Région Pays de la Loire.

Dans l'immédiat, l'**amélioration des conditions de franchissement passe, sur le périphérique**, par la mise en œuvre du parti d'aménagement défini en relation avec l'État, en particulier le traitement des points de congestion associés aux franchissements et la création de voies d'entrecroisement.

Le développement des navettes franchissant la Loire et reliant le réseau de transports collectifs s'inscrit aussi dans ces logiques complémentaires.

**Le développement des navettes fluviales** : La SEMITAN établit actuellement des propositions qui permettront de statuer, d'ici la fin de l'année, sur un schéma de développement global intégrant, conformément aux engagements, trois typologies d'usage – franchissement de Loire reliant des lignes structurantes. **L'engagement de mailler le réseau de transports collectifs** a été acté par la décision, prise en début d'année et réitérée au dernier conseil métropolitain, de réaliser les études préliminaires et d'avant-projet de deux sections de lignes nouvelles de tramway, pour la desserte de l'ouest de l'île de Nantes et du secteur nord de Rezé, en lien avec les projets urbains du sud-ouest de l'île de Nantes et de Pirmil-les-Isles.

Courant 2019, Nantes Métropole disposera des éléments pour définir le plan de mise en œuvre du maillage structurant du réseau de la centralité.

### Une révision du PDU qui met les citoyens à contribution

La révision du PDU, Plan de Déplacements Urbains, vise l'accompagnement du développement métropolitain sur l'ensemble du territoire. Ce PDU fait l'objet d'une concertation inédite avec les citoyens, les acteurs associatifs et économiques. D'ores et déjà, pas moins de 52 acteurs économiques et institutionnels, 34 associations (usagers, environnement, personnes en situation de handicap), une trentaine de citoyens ont contribué à la première phase. Fin 2017 - début 2018, Nantes Métropole arrêtera le projet. Cette concertation réaffirme le souhait des citoyens et des acteurs d'une Loire comme voie de circulation, tant pour le transport de marchandises que des usagers, et questionne les franchissements de la Loire.

### 3 – Développer les usages du fleuve

Le fleuve - le débat l'a montré - n'est pas qu'un horizon pour les terriens. Réconcilier la métropole avec le fleuve, c'est encourager les usages existants, en développer de nouveaux, faciliter la proximité avec l'eau depuis les bords. Là aussi, c'est une action qui ne peut se faire sans les communes.

**Le lancement d'un transport fluvial de marchandises sur la Loire vise à conforter l'usage économique du fleuve** : le transport fluvial de marchandises figure dans le schéma logistique du Pôle métropolitain de Nantes Saint-Nazaire. La création du groupement de commandes et la sélection d'un opérateur du service marquent le point de départ de la concrétisation du projet. C'est aussi un premier jalon posé dans la mutation globale du Grand Port Maritime, acteur de la transition énergétique du territoire. La mise en service est prévue au 1er janvier 2018.

**Un outil indispensable prend forme - l'atlas foncier des berges de Loire** : pour faciliter les usages des bords de Loire, il faut connaître la situation foncière des rives. La première version de l'atlas foncier sera terminée fin 2017. Cet outil, partagé avec VNF et GPM, servira de base pour les régulations et les évolutions foncières à venir et pour clarifier les conditions de gestion, d'entretien, de maintenance ou de remise en état des berges sur l'ensemble de la Loire et des communes concernées.

En parallèle, et pour la première fois, sera établi un **schéma des usages sur la Loire, partagé avec Voies Navigables de France gestionnaire de la Loire fluviale et le Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire**. Ce travail va permettre de franchir un pas qualitatif dans la gestion des interfaces avec le fleuve et le développement des occupations et des usages. Naturellement, chacune des communes ligériennes y sera pleinement associée. La mise en œuvre de cet engagement n°29 a été avancée suite aux recommandations de la Conférence Permanente Loire. Cette démarche sera également co-construite avec les professionnels.

**Lancement de l'inventaire des équipements nautiques de loisirs** : depuis le printemps 2017, de Mauves-sur-Loire au Pellerin, les équipements - cales et pontons - permettant les pratiques nautiques de loisirs sont analysés par le CEREMA. Réalisée en partenariat avec les associations navigantes, cette réflexion permettra de caractériser les équipements en fonction des usages et des besoins. Les préconisations/prescriptions pour faciliter l'usage des équipements existants et développer ceux nécessaires à l'usage seront établies à partir de cet automne. **Le port de plaisance de Rezé** connaît un envasement chronique. C'est la raison pour laquelle nous allons étudier d'ici la fin du mandat quelles sont les solutions innovantes et durables pour conserver ce port en eau.

Non sans lien avec cette plaisance urbaine, **l'étude sur la filière nautique Nantes Saint-Nazaire** explore les atouts et les faiblesses du territoire et a fait l'objet d'une présentation intermédiaire aux professionnels dans le cadre de The Bridge.

## 4- Faire ensemble, mobiliser l'expertise d'usage pour éclairer et partager les choix

Les acteurs et les citoyens ont répondu présents lors du débat. Ils ont témoigné de leur relation particulière à la Loire et du souhait d'en partager plus largement la connaissance et en favoriser l'accès. Il était essentiel qu'ils soient impliqués dans les mises en œuvre. L'expertise d'usage est largement mobilisée cette année à travers notamment sept démarches : les ateliers citoyens Petite Hollande - Bords de Loire, parcours des coteaux du Bas-Chantenay et Loire à pied, les inventaires des cales et pontons, du patrimoine, l'association au plan de gestion de l'Île de la Motte, l'enrichissement des contenus des actions comme pour les parcours des coteaux Eau et Paysages.

Ces expertises concernent la biodiversité, l'accessibilité au fleuve, le patrimoine et la pratique nautique. Le recueil de ces données, tant techniques que citoyennes, participera à la préfiguration d'une application numérique "connaissances de la Loire" (engagement n°7). Pour réaliser ces inventaires, Nantes Métropole propose des formes variées (balades, visites, ateliers, rencontre d'experts ...), des outils numériques (application mobile) et des modes de faire nouveaux (financement participatif et gestion partagée).

**Parcours des coteaux du Bas-Chantenay** : un atelier de riverains travaille avec les équipes en charge du projet urbain à la définition du parcours des coteaux du Bas-Chantenay. Un parcours des coteaux qui reliera les parcs (de la Boucardière, des Oblates, Maurice-Schwob, jardin extraordinaire...), depuis La Roche Maurice jusqu'à la carrière de Chantenay, avec des vues sur la Loire. Un maillon essentiel des continuités piétonnes des bords de Loire se construit, agrémenté de belvédères, dont en 2019 l'œuvre de Kawamata située à l'hermitage sera un point d'orgue.

### **Parcours des coteaux de Saint-Jean-de-Boiseau, Indre, la Montagne (Eau et Paysages) :**

La démarche « Eau et Paysages » amorcée fin 2013 par le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire est désormais opérationnelle : un programme d'aménagement a été voté sur chacun des 6 sites, pour un coût d'opération de plus de 5 millions d'euros. Trois équipes de concepteurs (paysagistes, urbanistes, écologues...) ont défini des projets d'espaces publics ou paysagers de grande qualité, afin de valoriser la diversité paysagère qui caractérise le territoire écométropolitain et offrir de nouveaux espaces de loisir et de respiration aux habitants et visiteurs.

Deux sentiers de découverte sont co-décidés et co-financés avec les communes, l'un au départ du château du Pé à Saint-Jean-de-Boiseau, à l'Ouest pour rejoindre l'île Bikini, et l'autre en partant du château d'Aux à la Montagne, à l'Est par la chaussée du Robert vers le bac d'Indre. Ils sont conçus par Michel Desvigne, Inessa Hansch et leur équipe pour donner à voir la richesse paysagère des bords de Loire et proposer des balades pédagogiques.

Une phase d'inventaires naturalistes précède le chantier afin de garantir la bonne intégration des aménagements projetés en milieu naturel sensible. Au-delà des partenaires publics, le Pôle métropolitain et les collectivités ont souhaité associer les futurs usagers des aménagements : à la fois citoyens, associations et entreprises, en faisant appel aux savoir-faire locaux et aux écoles pour la construction des ouvrages techniques ; mais aussi aux connaissances des associations communales pour enrichir le contenu éducatif ; aux bonnes volontés des riverains pour animer des chantiers participatifs ; ou encore aux opérateurs touristiques pour susciter de nouvelles offres de services. Des appels à contribution seront ainsi lancés en lien avec les chantiers démarrant en 2017 et 2018.

A l'horizon 2020, l'offre de découverte de l'estuaire de la Loire entre Nantes et Saint-Nazaire sera complétée par six nouveaux espaces de promenade (avec des belvédères artistiques à Couëron et à Saint-Herblain dont l'appel à projet vient de se terminer), articulés aux points d'attraction touristique existants (œuvres de la biennale Estuaire, espaces naturels exceptionnels, sentiers cyclo touristiques) et en projet (Centre de découverte Loirestua, musée promenade du Parc Naturel Régional de Brière).

**Lancement du Schéma directeur Loire à pied.** Ce schéma directeur part d'un diagnostic de l'offre de randonnée ligérienne actuelle du territoire (cartographie des sentiers, signalétique en place, promotion...) et des accès pratiqués par les usagers. A partir du croisement des enjeux partagés, il décrira le projet de Nantes Métropole visant à assurer une continuité piétonne et l'accessibilité en bord de Loire, dans la mesure du possible, au nord comme au sud. Il devra définir les objectifs prioritaires et structurants et programmer des actions spécifiques (chiffrage et calendrier), en association avec les usagers et les acteurs.

Trois déambulations test ont été organisées en juin avec l'atelier citoyen, composé d'habitants et d'acteurs du territoire : une à Nantes, une à Indre et une autre à Basse Goulaine.

Pour élargir le recueil de points de vue sur les continuités piétonnes en bord de Loire et jusqu'au 3 septembre, tous les citoyens et acteurs sont invités à commenter leurs balades en bord de Loire via une application mobile téléchargeable à partir du site [www.nantesaloireetnous.fr](http://www.nantesaloireetnous.fr). C'est la première fois que la contribution numérique est engagée à cette échelle.

**Inventaire du patrimoine matériel et immatériel :** l'attachement des citoyens au fleuve s'exprime beaucoup dans la dimension patrimoniale. « Qu'est-ce qui fait patrimoine de Loire » ? Avec la Région Pays de la Loire, Nantes Métropole a partagé une méthode et un calendrier. La première étape qui débute en juin 2017 consistera à repérer dans les 14 communes ligériennes les objets et les sujets du patrimoine Loire. En lien avec les associations et les habitants, cet inventaire permettra à terme de disposer d'une documentation sur le patrimoine qu'il conviendra, dans un second temps, de mettre à disposition des usagers de la Loire.

**Plan de gestion de l'île de la Motte :** située à Indre, cette île va faire l'objet d'un temps d'échange avec les associations (patrimoine, conseil du patrimoine, environnement ...) pour définir les enjeux et les modalités de gestion de ce site. Des visites seront organisées en septembre 2017, puis des ateliers de concertation à l'automne et en janvier 2018.

## **5- Diffusion, Sensibilisation, Éducation, Capitalisation « connaissances de la Loire »**

Cette dimension traverse de nombreux engagements. C'est aussi un engagement en propre (n°18), sans doute un des plus difficiles à mettre en œuvre.

La Conférence Permanente Loire a proposé d'y contribuer par **un état des lieux de connaissances de la Loire** via les structures concernées. Étape préalable pour établir un programme d'éducation, d'information, de sensibilisation et de découverte de la Loire. Ce travail devra intégrer les visions, les regards des citoyens qui auront été mis en avant à l'occasion des nombreux inventaires participatifs menés en 2017.

De même, la CPL souhaite réfléchir avec Nantes Métropole à une journée Loire de découverte de lieux et des acteurs, en lien avec les différentes facettes des engagements.

## **6- Poursuivre les actions d'amélioration de la qualité de l'eau**

Nantes Métropole va mettre en place au second semestre - fin 2017 un groupe de travail (GIP Loire Estuaire, Syloa, Nantes Métropole, membres de la CPL, ...) pour établir un état des lieux des données disponibles sur la qualité de l'eau de la Loire, puis engager un travail de vulgarisation de ces données. L'objectif est de sensibiliser et d'informer les habitants de la métropole et les usagers de la Loire. A terme, il s'agira d'intégrer la sensibilité de la ressource en eau dans l'ensemble des « connaissances de la Loire ».

En parallèle et d'ici 2020, Nantes Métropole a proposé la mise à l'agenda dans le plan stratégique 2017 - 2021 du GIP Loire Estuaire, d'une nouvelle étude Loire Aval.

**En conclusion, Nantes Métropole souhaite partager avec les communes l'agenda des engagements. L'objectif est aussi de partager le constat d'une mise en œuvre des engagements, encourageante sur le plan des résultats et satisfaisante sur le plan de la méthode.**

## **UNE MÉTHODE QUI MOBILISE, DANS LA DURÉE, MÉTROPOLÉ ET COMMUNES**

L'an passé, la guinguette de Mauves-sur-Loire, portée par la Commune et soutenue par le VAN, a rencontré son public, elle ré-ouvre cette année.

A l'initiative de Sainte-Luce-sur-Loire et toujours avec le soutien du VAN, la sablière inaugurée le 11 juillet va créer un nouveau jalon pérenne des bords de Loire. La commune du Pellerin a acquis un ponton à l'occasion du vingtième anniversaire du XV rameurs. La commune de Saint-Sébastien-sur-Loire soutient l'association Loire pour tous pour l'implantation d'un ponton. Celle de Basse-Goulaine fait fructifier les idées développées par un collectif d'habitants.

Ces exemples ne sont pas exhaustifs des efforts et des effets sur chacune des communes riveraines du fleuve.

La préparation de la seconde édition de Débord de Loire 2019 sera l'occasion pour les communes qui le souhaiteront de s'inscrire dans la démarche. Ce sera aussi l'occasion pour Nantes Métropole de montrer l'ampleur des mises en œuvre Loire.

**Une méthode qui fédère dans la durée acteurs et citoyens.** A ce titre, l'établissement public de l'État Voies Navigables de France a fait part de son souhait d'intégrer, comme le Grand Port Maritime, la Conférence Permanente Loire. Après avis de la CPL, il est proposé d'agréer cette demande qui permet d'associer les deux gestionnaires en titre du domaine public fluvial et maritime. Il est proposé de donner quitus à la CPL de son premier exercice et de poursuivre avec les communes les démarches ouvertes aux citoyens et aux acteurs.

**Une méthode Grand Débat / Engagements qui a profondément renouvelé nos regards et nos pratiques.**

Trois ans après le lancement du premier grand débat, dix-huit mois après l'adoption des engagements, la méthode produit ses effets. L'ambition des engagements résonne dans nombre des choix que nous faisons ensemble à Nantes Métropole, elle résonne aussi dans les actions menées dans chacune des communes au bénéfice de tous les métropolitains.